



**RESEAU REGIONAL
TROUBLES DU LANGAGE ET
D'APPRENTISSAGE**

Coordinateur médical : Dr Michel HABIB
04 91 46 07 34
coordination@resodys.org
www.resodys.org

Les troubles Dys

Ils apparaissent au cours du développement de l'enfant et persistent à l'âge adulte. Ils ont des répercussions sur la vie scolaire, professionnelle et sociale. Certains de ces troubles affectent les apprentissages précoces : langage, geste...d'autres affectent plus spécifiquement les apprentissages scolaires comme le langage écrit, le calcul. Ils sont le plus souvent appelés **troubles spécifiques des apprentissages** : **dyslexie** et dysorthographe, **dysphasie**, **dyspraxie**.

On peut dire que 4 à 5 % des élèves d'une classe d'âge sont dyslexiques, 3% sont dyspraxiques, et 2% sont dysphasiques.

Comment les repérer ?

Un trouble « dys » ne se détecte pas toujours de manière évidente et immédiate. Quelqu'un remarque que « quelque chose ne va pas » dans le développement d'un enfant. Par exemple, l'enfant parle mal, a des difficultés à apprendre à écrire, à dessiner, à lacer ses chaussures, à boutonner un vêtement, à lire, etc. Souvent, c'est vous qui repérez ces difficultés chez votre enfant, mais ce peut être une personne de l'entourage : un proche, le médecin de famille, très souvent l'enseignant, parfois le psychologue scolaire sollicité. Vous devez alors vous adresser à des professionnels qui confirmeront ou infirmeront les difficultés par un dépistage plus approfondi.

Que faire ?

Le dépistage et le diagnostic

L'école : les médecins scolaires en maternelle font un dépistage systématique des troubles Dys lors de l'examen complet de l'enfant. Un trouble a été repéré ou dépisté, un **bilan** doit être fait auprès d'un spécialiste selon le type de trouble : l'**orthophoniste** pour les troubles du langage et du calcul / la **psychomotricienne** pour les dyspraxiques / **les neurologues** et neuropédiatres pour les troubles attentionnels.

Si le trouble est **simple** (il ne concerne qu'un domaine) et non sévère, le suivi se fera chez le professionnel concerné.

Si le trouble est **complexe** (plusieurs domaines sont atteints) ou sévère, un bilan pluridisciplinaire s'impose coordonnée par un médecin réseau qui pourra préconiser les différentes rééducations nécessaires.

Un **bilan pluridisciplinaire** peut comprendre selon les troubles : un bilan orthophonique sur le langage oral et écrit / un bilan psychomoteur / un bilan neuropsychologique avec un QI, des tests de mémoire, des tests attentionnels. L'ensemble du bilan pluridisciplinaire sera joint au dossier de demande de reconnaissance de handicap auprès de la maison départementale du handicap (MDPH).

La scolarisation

Dans le cas **des troubles simples ou légers**, l'échange entre le praticien qui rééduque l'enfant et les enseignants suffit généralement. Dans les cas des troubles complexes et sévères, une équipe éducative devra se réunir annuellement dans l'établissement scolaire à la demande des parents.

Cette équipe préconisera les **aménagement et adaptations** scolaires nécessaires à l'enfant et si besoin l'orientation vers une classe spécialisée Dys : Classe d'Intégration Scolaire (CLIS Dys) ou Unité Localisée pour l'Intégration scolaire (ULIS Dys).

La reconnaissance de handicap

La demande de reconnaissance de handicap est réservée aux enfants dont les troubles sont **sévères**. Cette demande se fait auprès de la maison départementale des personnes handicapées (MDPH). Un dossier qui doit comporter plusieurs volets : Le PPS établi lors de l'équipe éducative / le certificat médical / l'ensemble du bilan pluridisciplinaire La MDPH statuera sur : le pourcentage du handicap / l'allocation d'aides financières / l'allocation d'aides matérielles ou humaines et sur les orientations scolaires.

Résodys

Depuis 10 ans, Résodys est une structure dédiée aux troubles des apprentissages au sein de la région PACA. Depuis 2011, le réseau s'ouvre également aux troubles moins sévères. Chaque année **950 nouveaux patients** sont donc inclus dont **250 avec troubles sévères**.

Les objectifs

- Améliorer la **prise en charge**, l'**accès aux soins** et les **orientations des enfants** souffrant de troubles spécifiques de l'apprentissage du langage oral et écrit.
- Faciliter les **liens entre les professionnels** ; professionnels de santé, mais aussi scolaires et travailleurs sociaux.
- Une mission de **formation** de ces professionnels et d'homogénéisation des pratiques.
- **Renseigner** l'ensemble de la population, des professionnels de santé et de l'éducation sur les troubles des apprentissages.

L'organisation

Six pôles de proximité **coordonnés par Résodys central**, couvrent la **région PACA ouest** :

- Pour être au plus près de la population et assurer un **meilleur accès aux soins**.
- Pour permettre une **meilleure coordination des soins** entre les différents praticiens qui suivent l'enfant.
- Pour une **meilleure qualité de soins**, les mêmes praticiens bilangent et rééduquent les enfants.
- Pour faciliter le **lien avec le milieu scolaire** de l'enfant.

Coordonnées des 6 Pôles

Aix-en-Provence

Elsa PENA 06 42 49 31 45 udb.aix@resodys.org

Marseille Aubagne

Sandie BLANC 06 52 49 26 63 udb.marseille-est@resodys.org

Salon-de-Provence

Hélène GALLERON 04 90 42 20 21 udb.salon@resodys.org

Toulon

Marie Edith COSTANZO 06 72 11 82 14 udb.toulon@resodys.org

Martigues-Étang-de-Berre

Stéphanie MARTINEZ 06 25 00 12 23 udb.martigues@resodys.org

Avignon-Avita

Magali RAOUX 04 90 14 64 69 assoc.avita@orange.fr

Pour les bilans et diagnostic des troubles très sévères et complexes :

CERTA (centre de référence des troubles d'apprentissage)

Pr Brigitte CHABROL (Directeur), Dr Catherine HUGONENQ et Dr Catherine PECH (Médecins responsables)
Hôpital Salvator, 249 Bd Sainte Marguerite, 13274 Marseille cedex 9
04 91 74 45 40

Centre Pédiatrique de diagnostic et de prise en charge des difficultés scolaires et des troubles de développement.

Dr Christian RICHELME
Hôpital de l'Archet 2 – Unité de neuropédiatrie – BP 3079 - 06202 Nice cedex 3
04 92 03 60 80

